

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Inceste-3-eleves-par-classe>



école & société

Inceste : 3 élèves par classe

- Société - Actu -

Date de mise en ligne : jeudi 6 octobre 2022

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Mise en place le 21 septembre 2021 suite aux révélations sur l'inceste subi par son frère contenues dans le livre de Camille Kouchner*, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelle (Ciivise) a lancé un appel à témoignages à destination des femmes et des hommes qui ont été victimes de violences sexuelles dans leur enfance.

Les témoignages

La Ciivise a recueilli 16 414 témoignages. Les victimes ont exprimé leur reconnaissance d'enfin avoir la possibilité d'être entendues et reconnues dans leur parcours. Dans de nombreux témoignages reviennent les conséquences durables des traumatismes qu'elles ont subis, ainsi que le silence dans lequel elles sont tombées faute d'être comprises.

Les préconisations de la Ciivise

Un an après le début des travaux et six mois avant la parution d'un rapport conclusif, l'analyse des données a permis à la Commission d'émettre quelques préconisations afin que les enfants soient protégés le plus rapidement possible. Dans ses conclusions intermédiaires, elle insiste sur 4 axes fondamentaux :

- le repérage,
- le traitement judiciaire,
- la réparation incluant le soin,
- la prévention.

La Ciivise demande également une formation pour tous les professionnels de l'enfance.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa pense qu'il est indispensable d'assurer la sensibilisation des plus jeunes pour les protéger et leur permettre de dénoncer des actes dont ils seraient victimes ou témoins. Cette sensibilisation doit impérativement être assurée par des personnels de l'Éducation nationale (enseignants, PsyEN, infirmiers, assistants de service social, CPE). En effet, elle ne sera efficace que sur une durée filée car elle doit permettre aux élèves d'identifier un référent avec lequel les victimes se sentiront suffisamment en confiance pour dénoncer les actes subis.

Alors que 160 000 enfants sont chaque année victimes de violences sexuelles, soit 2 à 3 enfants par classe, le SE-Unsa considère qu'il est primordial que les personnels en contact avec les enfants soient formés à la question, comme le préconise en priorité la Ciivise. Les formations initiales et continues doivent donner la possibilité aux enseignants et personnels d'éducation de répondre aux questionnements de leurs élèves et d'accueillir la parole des victimes.

Le SE-Unsa demande que l'expertise des psychologues de l'Éducation nationale soit reconnue dans la lutte contre les violences sexuelles, en matière de prévention, de formation et d'accompagnement psychologique, en direction des personnels et des élèves.

*La Familia Grande